



EFFICIENCE ET REORGANISATION INTERNE

CSEC du 24 juillet 2026

À la demande des élus du CSE Central, une réunion s'est tenue le 24 juillet 2026. L'enjeu était d'obliger la Direction, sur son projet de réorganisation, à apporter des réponses claires et de la transparence, alors que le cabinet DEGEST, en charge de l'expertise en cours, peinait à obtenir certains documents...

La Direction Générale a fini par apporter quelques réponses mais encore trop d'éléments restent flous. Les résultats de l'expertise seront rendus le 26 août 2026. À ce jour, voici ce que l'on sait :

Sur le passage à un « management fonctionnel » des adjoints :

La DG explique que ce qui change, c'est que l'ensemble des responsabilités est porté par le manager hiérarchique ; la gestion des délégations se fera au cas par cas par territoire, par entité, sur des activités (EPA-ESA-EP).

Ce changement se ferait sans modification substantielle du contrat de travail. De ce fait, un refus de poste ne serait pas possible. Les fiches métiers feront l'objet d'une évolution dans les instances dédiées.

Malgré l'alerte de la CFE-CGC Métiers de l'Emploi concernant les Directeurs Départementaux délégués qui n'ont pas « signé » pour du management fonctionnel et que les opportunités vers des postes de Directeurs Départementaux seront rares, la direction n'y voit aucun risque !

Concernant les Chargés de Mission en Direction Départementale :

Ces agents seraient rattachés aux fonctions support en DR sans mobilité contrainte (en dehors des CM partenariat) ; des ajustements pourront se faire dans les établissements en fonction des spécificités. Par exemple, les CM RH seront rattachés à la DRAPS et n'auraient pas à postuler dans la BDE.

Concernant les Centres de Services Partagés (CSP) :

Les réponses apportées manquent réellement de perspective... La DG explique que l'agent est rattaché automatiquement au CSP (pas de refus possible car pas de changement dans son périmètre de son activité), le lien hiérarchique reste dans la région d'origine, qu'aucune mobilité contrainte ne sera réalisée, qu'aucun poste ne sera supprimé.

Pour la CFE-CGC Métiers de l'Emploi, le compte n'y est pas ! Nous exigeons des garanties sérieuses et des informations claires. Sans cela, nous réclamerons le report du projet. Devant ce rouleau compresseur qui veut imposer cette réorganisation et cette efficacité surtout dictées par des enjeux budgétaires et politiques, nous resterons dans un front uni, sans aucun interdit, y compris en utilisant tous les recours possibles !

CFE-CGC Métiers de l'Emploi

38 rue des frères Flavien
75020 Paris

syndicat.cfe-cgc@francetravail.fr

www.cfecgc-metiersdelemploi.fr

